

ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC PLAN D'ACTION DE TROIS ANS (2018-2021)

COMMUNICATIONS

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Créer un message cohérent de l'ANR en utilisant les énoncés de mission/vision/valeurs

Activités :

1. Examiner la cohérence du message et la stratégie numérique de l'ANR
2. Mettre à jour les dépliants, les affiches et les trousseaux pour retraités
3. Examiner et mettre à jour le site Web de l'ANR afin de l'actualiser et de faciliter les modifications futures à la présentation du site
4. Établir une solide présence dans les médias sociaux

RECRUTEMENT

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Atteindre un objectif de recrutement de 55% des retraités d'ici 3 ans

Activités :

1. Établir des contacts et tisser des relations solides avec les dirigeants syndicaux de la SRC/CBC afin d'obtenir les noms et les coordonnées des personnes qui vont bientôt prendre leur retraite
2. Étudier la possibilité d'offrir des séminaires préretraites en partenariat avec les syndicats et Radio-Canada

GOUVERNANCE

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Améliorer la gouvernance de l'ANR

Activités :

1. Mettre à jour les statuts et les règlements de l'ANR pour corriger les incohérences
2. Créer des plans de relève à tous les niveaux (personnel et conseils d'administration), afin d'assurer la stabilité et la continuité au sein de l'organisme
3. Soumettre annuellement les états financiers des régions au trésorier national

DÉFENSE DES DROITS ET DES INTÉRÊTS

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Prôner le bien-être des retraités de la SRC/CBC, tant à l'interne qu'à l'externe

Activités :

1. Continuer d'entretenir une relation respectueuse et constructive avec la haute direction de Radio-Canada
2. Participer activement à l'examen décennal du protocole d'entente relatif au partage de l'excédent du régime de retraite
3. Maintenir une participation active, en tant que membre de la Coalition canadienne pour la sécurité de la retraite, aux efforts d'opposition au projet de loi C-27 et toute législation future susceptible de modifier ou de convertir les régimes de retraite à prestations déterminées
4. Fournir un soutien et des ressources à la Coalition équité des pensions aux conjoints survivants dans le but de fournir des prestations de retraite aux conjoints survivants post-retraite
5. Poursuivre les efforts pour améliorer le Régime d'assurance maladie complémentaire en augmentant les avantages, en réduisant les coûts et en ouvrant le régime à de nouveaux participants